



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.09.52 du Conseil municipal du 25 septembre 2025

Musée Lambinet.

Renouvellement de la convention de dépôt et de restauration du tableau représentant la famille du Grand Dauphin au profit du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne JACQMIN, Mme Stephanie BELNA, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la décision du Maire N° d.2020.2019 accordant le dépôt du tableau représentant « *La famille du Grand Dauphin* » appartenant aux collections du Musée Lambinet de Versailles au profit du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, pour une durée de quatre ans ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 4 juillet 2025, réceptionné en préfecture le 11 juillet 2025 par l'identifiant : 092-229200506-20250704-114607-DE-1-1 ;

Vu le courrier daté du 15 juillet 2025, adressé à Monsieur le Maire, relatif au renouvellement de la convention de dépôt.

- La ville de Versailles possède dans ses collections un tableau représentant la famille du Grand Dauphin du peintre français Jérémie Delutel (1657-1728), d'après l'original de Pierre Mignard (1612-1695).

Une première convention de dépôt entre la ville de Versailles et le Département des Hauts-de-Seine a été conclue le 15 février 2021 à visée de restauration et d'exposition. Cette convention a encadré les conditions de conservation et de valorisation de l'œuvre. Celle-ci est arrivée à son terme le 15 février 2025.

Le Département des Hauts-de-Seine a ainsi restauré et accueilli en dépôt la peinture de Jérémie Delutel, afin de l'exposer au sein du Petit Château du Domaine Départemental de Sceaux.

- La ville de Versailles et le Département des Hauts-de-Seine se sont rapprochés en vue de convenir des conditions et modalités du renouvellement dudit dépôt, conclu pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable deux fois tacitement, sans que la durée totale n'excède quinze ans.

L'œuvre continuera à enrichir de manière significative les collections du Petit Château de Sceaux, lieu de préfiguration du musée du Grand Siècle, puis, à son ouverture, le parcours permanent du futur musée du Grand Siècle à Saint-Cloud.

Pour mémoire, le dépôt de l'œuvre est consenti à titre gratuit, à charge pour le dépositaire d'assumer tous les frais occasionnés par le dépôt comprenant les frais d'assurances, de restauration, d'emballage, de transport, d'accrochage et d'entretien.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le renouvellement du dépôt du tableau représentant « La famille du Grand Dauphin » appartenant aux collections du Musée Lambinet de Versailles au profit du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, l'œuvre sera restaurée, conservée et exposée au Petit Château de Sceaux, puis au Musée du Grand Siècle à Saint-Cloud, pour une durée de cinq ans, renouvelable deux fois tacitement pour une durée totale de quinze ans ;
Cette convention est sans incidence financière pour la ville de Versailles.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.